



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 février 2023 à 19 h 00

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un février à 19 h 00, le conseil municipal de la ville de Divonne-les-Bains s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation en date du quatorze février deux mille vingt trois et sous la présidence de Vincent SCATTOLIN, Maire.

Présents (22) :

Vincent SCATTOLIN, Véronique BAUDE, Tidiane-Olivier FALL, Laurence BECCARELLI, Daniel MASSON, Patricia LOTH, Serge BAYET, Pascale ROCHARD, Eric GAVARET, Ulysse RENARD-STRUNA, Ivan RACLE, Sophie BERTUCAT, Laure CADI (*arrivée à 19h36*), Daniel DEREN, Nathalie FOURNIER-HOULIER, Véronique DERUAZ, Marc LEBRUN, Julien CREUSAT, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT, Vincent QUIQUEMPOIX

Absents représentés (4) :

Caroline BARBICHE (procuration à Vincent SCATTOLIN)
Kevin RAUFASTE (procuration à Daniel MASSON)
Julien VALLA (procuration à Julien CREUSAT)
Edouard CASSAL (procuration à Ulysse RENARD-STRUNA)

Absents non représentés (3) :

Charles HERMANN-GOMEZ
Linda FEDRIGO

Secrétaire de séance :

Véronique DERUAZ

Assistaient à la séance :

Stéphane GAUTHIER (Directeur de Cabinet et de la communication), Edouard BERTHET (Chef de cabinet), Pierre DALLÉRY (Directeur général des services), Jacqueline RUAZ (Directrice générale adjointe), Fabien RUIZ (Directeur général des services techniques), Bénédicte VERRA (administration générale).

- ORDRE DU JOUR -

ADMINISTRATION GENERALE

POINT N°1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023

RESSOURCES

FINANCES

POINT N°2 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

POINT N°3 MARCHÉ PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

POINT N°4 CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE RESPONSABLE ADJOINT DU SERVICE BÂTIMENTS, D'UN POSTE DE RESPONSABLE DU SERVICE LOGISTIQUE ET MANIFESTATIONS ET DE TROIS EMPLOIS D'AGENTS POLYVALENTS AU SERVICE LOGISTIQUE ET MANIFESTATIONS. BUDGET PRINCIPAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

PROXIMITÉ ET SOLIDARITÉS

SOLIDARITÉS

POINT N°5 MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES SENIORS

POINT N°6 MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

ADMINISTRATION GENERALE

POINT N°7 SOLIDARITÉ AVEC LES POPULATIONS TURQUE ET SYRIENNE

POINT N°8 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 26 MAI 2020 ET DU 12 JANVIER 2021

La séance est ouverte à 19 h 00

Véronique DERUAZ a été désignée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

POINT N°1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 janvier 2023 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Isabelle GROSFILLEY indique que le groupe Unis à étudier le compte-rendu et qu'il a été noté quelques « approximations », dans les expressions notamment dans le débat qui traitait de la reprise des Thermes par une délégation de service public, il est écrit que les associations de « jeunes » alors qu'il s'agissait d'associations « Divonnaises ».

Elle donne la parole à Bertrand AUGUSTIN.

Il demande le fonctionnement du compte-rendu du conseil municipal, et qui le rédige ?

Monsieur le Maire lui répond que ce sont les services de la Ville, et que c'est Madame VERRA qui s'occupe de la rédaction, en prenant des notes lors des débats et qui s'appuie ensuite sur la vidéo du conseil pour pouvoir rédiger ce compte-rendu.

Bertrand AUGUSTIN convient que c'est un gros travail. Il demande si d'autres personnes parmi le conseil municipal l'ont relu, mais il indique qu'il y a plus que des approximations. Des erreurs sur des propos qui n'ont pas été tenus, par exemple sur le fait que les documents qui

avaient été transmis aux associations Divonnaises qui ont été demandés et qui n'étaient pas complets ; ce sont des choses qu'il a répété plusieurs fois pendant le débat et dit que c'est important car cela a fait réagir les associations concernées car celles-ci intentent un procès public devant un tribunal.

Bertrand AUGUSTIN dit que ce qui est plus grave c'est qu'il avait le pouvoir de Monsieur Amaury GUIBERT, et que le compte-rendu du dernier municipal sur la partie des Thermes, il a été noté qu'Amaury GUIBERT votait contre alors que ce point avait été voté à l'unanimité. Il ne comprend pas le vote contre !

Monsieur le Maire dit qu'il s'agit d'une erreur.

Bertrand AUGUSTIN fait remonter ces informations afin qu'elles soient évitées.

Monsieur le Maire transmet ses recommandations auprès des services de la Ville pour que la qualité du compte-rendu soit meilleure.
Il sera corrigé et il est pris note que ce procès-verbal prendra en compte les remarques qui ont été formulées.

Isabelle GROSFILLEY ajoute que le groupe n'a plus accès sur le site internet aux comptes-rendus des conseils municipaux antérieurs à novembre 2022.
Monsieur le Maire indique qu'ils vont être remis sur le site de la Ville.

Amaury GUIBERT remercie Bertrand AUGUSTIN pour ces précisions. En effet, il s'était associé au vote des autres personnes présentes, en émettant les réserves qui ont été formulées.

La première demande concerne les frais d'avocat, au niveau des Thermes. Il dit que c'est un point en suspens.

Le deuxième point, c'est l'engagement du maire en décembre par rapport à une demande de protection des sources et qu'il devait nous tenir informés. Il demande s'il y a eu une communication sur le site Internet. Il croit que cela a été débattu au dernier conseil municipal, mais il n'y a toujours rien sur le site internet de la Ville au niveau de la qualité de l'eau thermale et minérale.

Monsieur le Maire répond que sur la décision DEC_2023_420, il s'agit d'une expertise sur l'établissement thermal.
Sur la question des analyses d'eau, les rapports de 2020 et 2021 ont été rendus publics et ont été transmis dans leur globalité aux associations qui l'ont demandé. Il sont disponibles sur le site internet. Celui de 2022 ne nous ait pas encore parvenu.
Pour les analyses de début 2023, le contrat est en cours de finalisation, donc la commune devrait être en mesure de mettre les résultats sur la qualité des eaux minérales sur le site internet, comme il s'y était engagé, dès le mois de février, au plus tard au mois de mars de manière mensuelle.

Bertrand AUGUSTIN avait relevé deux points pendant le conseil municipal, notamment sur le suivi du processus d'une décision municipale : le remplacement de la chaudière au Nautique. Il trouve cela regrettable de partir sur une chaudière à gaz qui n'est pas une énergie très durable en ce moment. Et l'autre, il s'agit de l'application Smart City où il aimerait avoir un suivi.

Monsieur le Maire indique à Bertrand AUGUSTIN qu'une réponse va être apportée aujourd'hui aux questions qui ont été faites et donc l'ensemble des éléments seront à l'intérieur de ce courrier.

Sur la chaufferie, Monsieur le Maire lui indique qu'il s'assurera qu'on transmettra sous forme écrite le processus de décision si cela n'a pas été fait.
Néanmoins Bertrand AUGUSTIN dit que de recevoir les réponses aux questions en fin d'après midi et d'avoir un conseil municipal à 19 h 00 n'est pas facile pour prendre connaissance des réponses. C'est ultra compliqué !

Monsieur le Maire dit qu'il fait au mieux pour répondre.

Bertrand AUGUSTIN dit que pour les conseils municipaux à 19 h 00 c'est compliqué ! Il peut comprendre lorsque les conseils municipaux sont chargés, mais sur des ordres du jour normaux, il pense que 19 h 00 c'est tôt.

Monsieur le Maire lui répond qu'il trouve que c'est un horaire correct, par rapport à l'ensemble des conseils municipaux et ce qui se fait dans le pays de Gex. Il estime qu'aujourd'hui avec les deux sujets à l'ordre du jour : débat d'orientation budgétaire et le marché public global de performance de l'éclairage public, il imaginait que cela aller susciter un certain débat.

Monsieur le Maire prend note de la remarque de Bertrand AUGUSTIN.

Vincent QUIQUEMPOIX prend la parole, mais Monsieur le Maire lui rappelle le règlement intérieur sur le temps de parole et rappelle que c'est une prise de parole par groupe sur chaque point.

Monsieur le Maire indique qu'en tant que responsable de la tenue des séances, il souhaite que sur les temps de parole soient respectés pour la lisibilité des débats, mais aussi par soucis de clarté par rapport aux Divonnais qui ont accès aux vidéos et par rapport au public. Il faut s'en tenir à ce qui est voté, c'est-à-dire à une prise de parole par groupe, dans un délai de cinq minutes.

Bertrand AUGUSTIN rappelle le plus souvent possible et sans entrave au travail politique qui est fait dans cette ville que le règlement n'est pas respecté dans les commissions, que les convocations ne sont pas envoyées à temps, etc., et pourtant ils continuent à travailler, à avancer dans ce cadre là. Il dit qu'il faut se battre pour que leurs questions soient reçues alors qu'elles sont transmises en temps et en heure de ce conseil municipal sous réserve que l'on respecte le règlement intérieur. Il alerte sur le fait que l'application du règlement ne soit pas que dans un seul sens.

Monsieur le Maire indique que quand les tribunes sont envoyées hors des délais pour le JVD, elles sont publiées la plupart du temps. Des critiques peuvent être faites sur l'application du règlement intérieur. Monsieur le Maire demande juste simplement qu'au moment de cette assemblée, on puisse respecter les temps de parole et la qualité de l'organisation des débats de manière à ce qu'il puisse y avoir une bonne compréhension, notamment par le public, des échanges qu'on peut avoir sur les sujets traités dans cette assemblée.

Bertrand AUGUSTIN propose à Monsieur le Maire que le procès-verbal soit refusé, car le compte-rendu n'est pas fidèle aux échanges et notamment au vote tenu dans cette assemblée.

Monsieur le Maire propose de faire parvenir par écrit les points sur lesquels il y a des remarques et qu'on les annexe au procès-verbal de la prochaine séance. A ce moment là, on peut considérer que le procès-verbal tel qu'il est présenté aujourd'hui sera amendé et corrigé des points que vous avez mentionné si la liste des points évoqués n'est pas complète.

Bertrand AUGUSTIN dit que nous n'avons pas les services pour rédiger, réviser la vidéo donc il dit qu'il peut reprendre tout le compte-rendu et faire toutes les remarques, tous les écarts qu'il peut y avoir sur les votes, etc. mais il dit qu'il va passer plus de temps qu'en commission municipale, c'est pour ça qu'il pose la question du process et ce n'est pas pour incriminer qui que ce soit, mais c'est pour que le process dans cette mairie soit fiable et que ce soit pas le conseiller municipal qui soit de la majorité ou de la minorité qui soit en charge de relire et vérifier le compte-rendu.

Si personne n'en parle et n'a relevé d'écart ou de problème c'est tout de même un souci.

C'est-à-dire qu'il est validé ensemble des comptes-rendus qui ne sont pas fiables !

Monsieur le Maire dit à Bertrand AUGUSTIN qu'il a fait un certain nombre de remarques. Monsieur le Maire lui demande s'il les a relevées, de les faire passer pour qu'elles soient jointes

au PV. Il explique que cela permettra de corriger le procès-verbal de la réunion qui s'est tenue au mois de janvier en adoptant le procès verbal de la réunion qui se tient ce soir.

Bertrand AUGUSTIN lui dit qu'il ne va pas refaire une lecture.

Monsieur le Maire lui dit que ce serait plus simple de faire parvenir ces éléments et qu'ils seront plus vigilants à ce que la qualité des procès-verbaux s'améliore de manière à ce que l'on puisse reprendre des propos qui ont été tenus et éviter de faire voter des gens qui n'ont pas voté.

Bertrand AUGUSTIN avait déjà fait des remarques concernant la retranscription du PV.

Monsieur le Maire dit qu'il avait donné des consignes pour que la rédaction du procès-verbal soit améliorée.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2023 annexé.

Le conseil municipal décide, par 21 voix POUR, et 5 voix CONTRE : Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT, Vincent QUIQUEMPOIX

- **D'APPROUVER** le procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2023.

RESSOURCES

FINANCES

POINT N°2 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat ait lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire (dont il constitue un élément substantiel) et ne présente aucun caractère décisionnel.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu modifier l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport du débat d'orientation budgétaire (DOB). Il a été complété par le décret n°2016-841 du 26 juin 2016.

Le rapport élaboré et joint en annexe pour servir de base aux échanges du conseil municipal

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.

Le débat d'orientation budgétaire vise à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif.

Vincent QUIQUEMPOIX dit qu'aller vers la transition écologique c'est très bien.

Premièrement sur la transition écologique il n'y a pas l'impact réel des mesures d'économie d'énergie et les objectifs. Cela a été demandé en commission finances. Il les attend afin de savoir combien on économise avec les procédures mises en place. Une commission élargie a eu lieu pour détailler les actions. Il n'y a eu aucun retour sur ces actions et chiffrage.

Il ajoute qu'il n'y a pas de plan détaillé de rénovation des bâtiments publics dans la manufacture et qu'ils n'ont toujours pas de visibilité non plus sur le budget alloué à une navette électrique. Peu de budget est donné pour la rénovation de la piscine. Il pense qu'il n'est pas nécessaire de couvrir le bassin pour faire des économies d'énergie.

Vincent QUIQUEMPOIX dit qu'il y a un syndrome de la rénovation a minima et que cela ressemble très fortement à l'histoire des Thermes. C'est-à-dire, un bâtiment hors d'âge qui tombe en ruines et il n'est rien fait pour le rénover. Il est passé la commande d'une chaudière à 70 000 € en urgence et il se demande pourquoi. Il n'y a aucun plan d'actions et aimerait quelque chose de plus construit.

Il pense qu'avec 9 millions d'euros cette année en excédent on avait le budget. Il revient sur les excédents, il avait été dit il y a six mois concernant la fermeture des Thermes que cela aller impacter tellement le budget de la mairie, qu'il ne sera pas possible de s'en sortir. Aujourd'hui la commune à 9 millions d'euros d'excédent. Les Thermes couvraient 1 million d'euros dans l'année, tout ça dans une très mauvaise année.

Aujourd'hui, il n'y a pas le coté « urgent » à licencier quinze personnes avec la fermeture des Thermes, mais il pense que la décision a posteriori paraît comme une erreur stratégique majeure.

Il dit qu'ils n'ont pas de nouvelles concernant l'extension de l'école et du centre de loisirs d'Arbère, et ne trouvent pas ça normal qu'il y ait encore des enfants dans des Algéco quelques mois, alors que l'on a les budgets pour faire cette extension.

Vincent QUIQUEMPOIX s'interroge sur la transition écologique. Il aimerait qu'il y est une priorité sur l'enfance et la jeunesse. Les enfants dans des Algéco non merci !

Il constate qu'il y a très peu de budget pour les Thermes 300 K€ ou 400 K€. Au niveau des rentrées d'argent, il fait remarquer les rentrées d'argent du casino qui atteint des sommets, et le doublement de la CFG (compensation financière genevoise) cette année. De plus il y a un reversement de l'État pour couvrir les dépenses, etc. Enfin il y a aussi des estimations du prix de l'énergie alors que l'on pourrait renégocier le prix du gaz car ils ont beaucoup baissé depuis.

Vincent QUIQUEMPOIX dit que le budget est structuré mais sous-évalué puisqu'on n'arrive pas à embaucher. Au niveau des effectifs il ne faut pas se fier aux effectifs sur le papier. Il y a un réel problème d'embauche et nous sommes perpétuellement en manque d'effectifs. Il veut faire comprendre que les effectifs mentionnés dans le budget sont des effectifs virtuels ! Cela ne veut pas dire que les postes seront pourvus dans l'année. Le problème existe depuis longtemps et il s'agit d'un constat !

Il dit que la collectivité pourrait investir plus massivement, mais cela ne se fait pas, on pourrait lancer plus de projets, mais comme on a du mal à recruter, on n'arrive pas à lancer ces projets.

Il fait remarquer un problème de stratégie en disant que les investissements doivent être supportés par une équipe plus large mais comme il y a un problème de recrutement la commune n'y arrive pas et du coup, le budget n'arrive pas à être consommé. Par exemple, l'an dernier, le budget de la voirie n'a pas été entièrement consommé, c'est-à-dire que sur 1 million d'€ on a consommé 800 000€.

Monsieur le Maire rappelle que 93% du budget a été consommé et qu'il y aura un état de fait ! Le seul poste budgétaire qui n'a pas été consommé, est celui de la voirie. Un report de 800 000€ non consommés est prévu sur 2023, dans des travaux de voirie qui vont se réaliser. L'engagement qui a été pris face aux Divonnais est de dire que l'on prévoit 1,2 million d'euros chaque année dans la voirie.

Vincent QUIQUEMPOIX a comparé ces investissements par rapport à des communes de strates équivalentes et constate que l'on investit beaucoup moins et nous ne sommes pas dans la moyenne. De même que la dette que l'on a refinancé à très long terme. En fin de mandature, la dette n'aura pas baissé significativement. Des investissements qui n'ont pas forcément été massifs et pourtant le budget grimpe de façon significative.

Amaury GUIBERT commence ses propos en disant que ce qui le surprend, c'est la forme de la présentation en disant que les autres années une présentation PowerPoint était faite. Cela fait quelques séances qu'il n'y a plus de projection du conseil municipal.

Monsieur le Maire indique que cette présentation est envoyée chaque mois aux élus et qu'elle est consultable sur leur ordinateur.

Amaury GUIBERT pense que pour le public est intéressé de voir cette présentation et de connaître les chiffres. Il s'étonne de ne rien voir projeté et trouve que c'est un manque de professionnalisme.

Il indique que cette année la lettre de cadrage est un peu floue et qu'il manque les pourcentages d'augmentation de budget qui étaient prévus. Cela avait été demandé aux services et aujourd'hui sous prétexte d'inflation ou d'éléments extérieurs, on n'a aucune visibilité.

Il conçoit qu'il y a l'inflation sur les énergies, mais qu'est ce qui a été donné comme consigne aux services en termes d'augmentation de leur budget ? Quelle est la politique ? Vers quoi allons-nous ? Il dit à Monsieur le Maire qu'il a donné quelques pistes, mais c'est un chiffre qu'on avait chaque année et il pense que c'est important de savoir quelle est la tendance dans le contexte actuel qui n'est pas forcément facile.

Amaury GUIBERT dit que dans le contexte actuel et Vincent QUIQUEMPOIX l'a très bien dit, on est vraiment dans un contexte où tous les clignotants sont au vert et qu'aujourd'hui on a toutes les recettes au maximum, le casino, la compensation énergie, la CFG. Il a été dit que vous n'allez pas budgéter plus que 2022, mais aujourd'hui on est à 1 800 frontaliers, on était à 1 300 l'an passé. Idem pour les droits de mutation, l'assiette de base augmente et c'est un budget qui est très pessimiste. On a l'impression qu'il n'y a pas de marges de manœuvre.

Il indique à Monsieur le Maire qu'en réalité il y a plusieurs millions de marge de manœuvre. Il y a de quoi payer 2 ou 3 fois le déficit, par exemple de déficit sur les Thermes de 2,6 millions Sans compter l'excédent de 9M€, et les reports des années précédentes. Le changement notable, c'est que la rénovation d'un bâtiment énergétique va débuter en mars 2023.

Il a relevé :

- qu'une somme est dédiée aux pistes cyclables, 200K€. Il indique que ces 200K€ sur la budget voirie ne sont pas visible aujourd'hui dans la ville. Sur les pistes cyclables, il voit des trais au sol, et discontinus sur la chaussée, mais ne voit pas de cheminement cyclable.

- Une aire de camping car est prévue .

- Il a également noté au niveau de l'activité économique de la ville la rénovation de la Grande Rue. Mais il n'a pas noté d'autres faits importants ou marquants de notre activité de dynamisme touristique. C'est dommage parce qu'en début d'année, lors des Vœux, le Maire avait parlé du Château de Divonne-les-Bains, des Thermes. Il espère que le planning pour les Thermes sera tenu. Les 400K€ qui ont été mis pour cette année sur les Thermes, c'est uniquement pour des frais de cessation d'activité, des amortissements.

Il n'y a pas de provisions parce qu'on sait que les thermes vont nous coûter et lorsqu'il va y avoir un investisseur, il dit que l'on va devoir « mettre la main à la poche ».

Voilà ce qu'il a retenu, le flou sur la forme où il aimerait avoir des précisions des grandes marges de manœuvre avec des réalisations qui avaient été annoncées pour 2023 qui ne lui paraissent pas à la hauteur des marges de manœuvre dégagées, en particulier sur les deux grands sujets qui sont à Divonne et qui traînent depuis depuis longtemps le Château et les Thermes.

Monsieur le Maire rappelle que l'on est dans un débat d'orientation budgétaire et qu'une partie des questions qui ont été posées auront des réponses dans le cadre du budget primitif.

Monsieur le Maire indique à Amaury GUIBERT qui avait fait une remarque, qu'en page 54 du document il a été fourni, la répartition du PPI, dans le tableau, 200K€ sur les Thermes en 2023, 500K€ en 2024 et 2025 afin de préparer ce que nous pourrions être amenés à apporter dans le cadre de la reprise des Thermes.

Monsieur le Maire répond à Amaury GUIBERT qui disait que rien n'était prévu, qu'il tenait juste à dire que c'est écrit noir sur blanc dans le document final. Il dit simplement qu'en 2023, près de 12 millions d'euros sont prévus en investissement sur la collectivité.

Il pense que dans les communes du Pays de Gex, il y a peu de collectivités qui sont en mesure d'investir ou de lancer des projets pour 12 millions d'euros sur l'année 2023.

Monsieur le Maire dit que l'on on peut reconnaître que les choix faits ont permis de retrouver quelques marges de manœuvre.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a deux ans, la commune a dû gérer les conséquences de la crise Covid et ses impacts, avec près de 6 millions de recettes en moins pour la collectivité, ce qui nécessite une repriorisation de certains projets et d'autres que l'on a du décaler.

A l'intervention de Monsieur AUGUSTIN disant que cela a été compensé, Monsieur le Maire lui répond clairement que si l'on reprend le produit des jeux tel qu'il est aujourd'hui, on aurait pu espérer toucher le montant 2022 dès 2020. La collectivité a tout de même eu une perte de plus de 6 millions d'euros et il ne parle pas de l'augmentation du coût de l'énergie aujourd'hui.

Monsieur le Maire dit que l'on ne peut faire comme si rien ne s'était passé et que 6M€ en moins dans un budget communal ça pèse ! Et cela nécessite qu'il y ait des priorisations à faire. Monsieur le Maire dit qu'il répondra au reste des remarques qui ont été formulées dans le cadre du budget.

Monsieur AUGUSTIN dit que c'est un débat, et qu'il reste un peu sur sa faim !

Monsieur le Maire dit que le Groupe Unis a fait part ses remarques. Monsieur le Maire dit qu'il a exposé celle de la majorité et pense qu'ils n'arriveront pas à se mettre d'accord ce soir et qu'ils ne vont pas refaire les débats qui ont déjà été faits en commission.

Les sujets pourront être réabordés au moment du budget primitif et il sera possible de répondre plus en détails à chacune des questions qui ont été posées.

Monsieur AUGUSTIN croit que le débat c'est aussi comprendre les choses et les propositions. Il dit qu'il a parlé de renégociation des tarifs de l'énergie, puisqu'il y a des possibilités. L'État a suffisamment donné d'indications aux « énergéticiens » au titre d'une renégociation qui peuvent être faite. La commune a négocié probablement au plus mauvais moment.

Monsieur le Maire dit que ces sujets ont été abordés et qu'il a déjà pris note de l'ensemble des remarques qui ont été formulées. Ces remarques rejoignent celles de la majorité et d'autres ont permis d'avancer, notamment sur la question de l'énergie.

Monsieur le Maire dit que le travail se fait en commission, entre majorité et minorité. Les discussions se font souvent de manière sereine. Des propositions d'arbitrage sont faites afin de faire évoluer certains choix qui arrivent ici au conseil municipal et qu'il ne souhaite pas refaire les débats déjà faits en commission.

- VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 ;
- VU le décret n°2016-841 du 26 juin 2016 ;
- VU l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commissions finances du 13 février 2023

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide,

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires tel que joint en annexe.

POINT N°3 MARCHÉ PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Par délibération du 22 mars 2022, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la résiliation de la convention de partenariat confiée au groupement ALCYON/SALENDRE Réseaux, pour motif d'intérêt général et de prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

Ce contrat avait pour objet d'assurer l'exploitation, la maintenance et le renouvellement des installations d'éclairage public, des installations d'éclairage du patrimoine, des installations d'illuminations de fêtes de fin d'année, des installations de signalisation lumineuse tricolore et des installation d'éclairage sportif extérieur, moyennant une redevance annuelle.

Afin de poursuivre l'ensemble de ces prestations, une consultation en vue de l'attribution d'un marché public global de performance a été lancée selon la procédure du Dialogue compétitif au regard de la technicité des moyens à mettre en œuvre.

L'objet principal du marché est la réalisation de travaux mais il porte également sur des services.

Le titulaire du marché a l'obligation d'exécuter l'ensemble des prestations et d'atteindre la totalité des performances associées, définies dans le Programme Fonctionnel des Besoins (PFB).

Étendue de la consultation

Ce marché concerne les installations suivantes :

- Eclairage public
- Signalisation lumineuse tricolore
- Eclairage extérieur des équipements sportifs
- Illuminations festives de fin d'année
- Bornes escamotables et armoires foraines
- Installation de production d'énergie hydraulique
- Installation de production d'énergie photovoltaïque

L'objectif est de garantir l'amélioration de la performance des installations décrites ci-dessus.

A cet effet, le titulaire s'engage à :

- Réduire les consommations énergétiques : le titulaire précisera les puissances et les consommations sur lesquelles il s'engage pour chaque année contractuellement en fonction du régime de fonctionnement défini au Programme Fonctionnel des Besoins (PFB).
- Respecter les objectifs de performance et de qualité de services définis dans le Programme Fonctionnel des Besoins.

Décomposition du marché en tranches ou en lots

Pour des raisons de responsabilité liées à la sécurité des interventions sur le réseau concerné par l'exploitation et sur les installations raccordées, la collectivité souhaite avoir un seul interlocuteur.

Le marché ne comporte donc pas de lots ni de tranches.

Le présent marché comprend les prestations suivantes :

Tranche Ferme : 4 725 668,54 € HT

- G0 : Exploitation et gestion du marché ;
- G1 : Gestion de l'énergie ;
- G2 : Prestations d'Entretien – Maintenance, pose et dépose des illuminations festives de fin d'année ;
- G3 : Travaux liés à l'évolution du patrimoine ;
- G4 : Travaux de reconstruction du patrimoine ;
- G5 : illuminations festives de fin d'année.

Tranches optionnelles : 907 843,45 € HT

• Photovoltaïque en auto-consommation :

- TO1 : école élémentaire du centre (74 387€ HT),
- TO2 : école élémentaire Guy de Maupassant (206 630HT),
- TO3 : Médiathèque (206 630€ HT).

• Mise en valeur du patrimoine :

- TO4 : arbres autour du lac (22 478,77€ HT),
- TO5 : OTSI (21 367,95€ HT),
- TO6 : Villa Roland (18 026,22€ HT).
- TO7 : Temple et croix (33 701,86€ HT),
- TO8 : Halle Perdttemps (28 317,27€ HT),
- TO9 : Eglise (27 697,33€ HT).
- T10 : Poste (75 907,05€ HT).
- T11 : Terrain de sport d'honneur (192 700€ HT)

Durée du marché

La durée du marché est fixée à 144 mois (12 ans) à compter de la réception par le titulaire de la notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 4 octobre 2022, pour parution au journal La Voix de l'Ain, au BOAMP, au JOUE, et mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Après réception et examen des deux plis reçus (Groupement ALCYON/SALENDRE Réseaux/VINCI Energie France et groupement SERPOLLET SAVOIE/SERPOLLET), la commission du dialogue compétitif réunie le 5 novembre 2022 a examiné dans un premier temps le rapport d'analyse des candidatures (capacité technique, économique et financière) établi par la société PEC (assistant au maître d'ouvrage pour ce dossier).

Les deux groupements ont fourni un dossier complet. Au niveau administratif et juridique les deux candidats ont été déclarés recevables et admis à participer au dialogue afin de remettre leur offre. Le groupement SERPOLET n'a pas souhaité remettre une offre.

Lors de la réunion du 5 janvier 2023, le groupement CITEOS/SALENDRE Réseaux/VINCI Energie France a été invité à remettre son offre finale pour le 31 janvier 2023.

Le 13 février 2023, la commission du dialogue compétitif a pris connaissance du rapport d'analyse des offres et s'est prononcée en faveur du groupement ALCYON/SALENDRE Réseaux/VINCI Energie France pour un montant global de 4 725 668,54€ HT(hors options) pour une durée de 12 ans.

Vincent QUIQUEMPOIX salue le projet dans sa globalité, sur l'objectif de réduction de consommation et de puissance avec les extinctions la nuit. Il émet quelques réserves, notamment sur la procédure. Il trouve ça dommage de n'avoir qu'un seul prestataire qui ait répondu. De plus le contrat est renouvelé avec le même partenaire avec qui nous avons eu quelques pénalités.

Il dit que le contrat proposé est pour lui trop long, et il désire réduire la durée pour pouvoir basculer sur une offre plus rapidement du fait de l'évolution technologique que l'on a noté sur le PPP.

Il précise que pour l'installation de centrales de production par des panneaux photovoltaïques sont rentables à partir de 5 ans. Il indique qu'il aimerait bien travailler avec ce partenaire pour pouvoir en installer plus afin d'arriver à 100% d'auto-consommation et pouvoir installer trois centrales de plus, par exemple parce qu'elles sont très rentables en cinq ans.

Il indique qu'un prêt de 2 ans va être contracté pour cet investissement, c'est donc un engagement non-tenu même si le prêt ne coûte pas cher, voir est gratuit.

Monsieur le Maire lui indique que c'est une avance remboursable ! ce qui permet d'accélérer la rénovation de l'éclairage public de la ville. Il précise que l'on va faire entre 50 et 60% d'économie d'énergie.

Vincent QUIQUEMPOIX dit que l'on a les moyens de faire ce financement mais attention aux durées des engagements. Il dit que de s'engager sur douze ans, c'est deux mandatures complètes, et que les technologies évoluent vites.

Amaury GUIBERT remercie Daniel MASSON pour le travail fait pour changer l'éclairage public de la ville. Il partage également la volonté d'essayer de diminuer l'éclairage, y compris la nuit, et d'avoir la meilleure technologie de gestion. Il dit avoir compris que tous les points seraient dorénavant pilotables.

Daniel MASSON lui répond qu'ils le seront tous dans le centre-ville, ils sont pilotables point par point. Dans les hameaux cela se fera à l'armoire, avec différents secteurs. La gestion globale point par point fera l'objet d'un autre marché. Le choix s'est porté sur un 100% led et un pilotage à l'armoire.

Amaury GUIBERT avait deux remarques fondamentales. Le nouveau contrat a augmenté de 250%. Il ne sait pas si tout le monde s'en rend compte. Il pense que l'on devrait essayer de négocier différemment avec des structures telles que le SIEA, avec une négociation des tarifs. Il est vraiment nécessaire de mutualiser avec d'autres opérateurs.

Il rappelle qu'il en a déjà fait part dans cette tribune ou en commission il y a plusieurs mois. Il pense que c'est un point clé car l'énergie va encore augmenter. Il pense qu'il faut vraiment que l'on mutualise certains achats et celui-là en fait partie parce que c'est le seul poste dont on a parlé de manière récurrente toute cette soirée qui est en augmentation massive.

Il regrette encore une fois que l'on soit ville thermale et qu'il n'y ait pas une identité liée à cela dans nos éclairages publics. Il pense qu'on doit avoir une identité différente d'une ville classique et des autres villes du pays de Gex. Il dit qu'il faudrait étendre ceci à beaucoup d'autres sujets.

Daniel MASSON dit que sur la partie technique, il a été abordé en commission travaux le choix des équipements, l'harmonisation les couleurs, de faciliter aussi les commandes et l'obtention des matériels. Il explique que lorsqu'on choisit une couleur spécifique sur un mobilier, la commande de réassort est bien plus chère.

Amaury GUIBERT demande si cela a été chiffré ?

Daniel MASSON lui répond que lorsque l'on commande un candélabre de couleur différente c'est +60 % du prix.

Monsieur le Maire intervient en disant que la commune ne fait que poursuivre ce qui a déjà été engagé depuis une dizaine d'années dans les choix d'images et des coloris, notamment sur l'aménagement de la place perdtemps.

Daniel MASSON précise que les luminaires sont de qualité. Ils en ont profité pour réduire le type de candélabres que nous avons. En centre-ville, les voies principales, nous serons sur du matériel de qualité que tout le monde n'a pas !

Monsieur le Maire dit que quand on met 15 millions d'euros sur la rue de Genève pour mettre en scène notre entrée de ville, il pense que l'on n'est pas dans une entrée de ville classique d'autres communes du territoire.

En réponse à Vincent QUIQUEMPOIX, Tidiane-Olivier FALL lui dit que la technologie fait que la puissance mise en œuvre est bien inférieure à ce que nous avons aujourd'hui. Sur le fait qu'on ait abandonné le contrat précédent, il est expliqué que l'on ne pouvait pas négocier le contrat et qu'il y a eu des pénalités. Par contre, comme ça a été évoqué, les gains sont aussi bien écologiques que financiers sur le nouveau contrat.

Sur la technologie, la puissance consommée va être bien moindre et la modulation de l'éclairage avec les candélabres sera très fine.

Sur les axes routiers, nous devons appliquer des règles du code de la route. Dans les hameaux il y a une réflexion entamé avec les conseils de quartier pour connaître leur souhait pour l'extinction des lumières.

Il est expliqué qu'un pilotage se fera à l'armoire pour les secteurs, les rues, et bouts des rues. La luminosité sera plus fine et bien moins coûteuse que ce que l'on a actuellement.

Un échange a lieu entre Vincent QUIQUEMPOIX et Daniel MASSON sur les lieux d'éclairage et les puissances et les coloris des éclairages.

Amaury GUIBERT demande au Maire de répondre à sa question sur l'opportunité de renégocier le contrat ?

Monsieur le Maire lui répond que pour l'instant il est contracté pour 12 ans et qu'ils verront par la suite s'il y a un intérêt de se rapprocher du SIEA sur la partie du budget. Cela avait été déjà fait préalablement, notre calendrier ne collait pas avec le calendrier du SIEA.

Bertrand AUGUSTIN dit qu'il y a eu des échanges intéressants en commission concernant cette offre qui vise à réduire la pollution lumineuse. Mais il dit que l'on devrait aller plus loin sur la commune de Divonne-les-Bains en étendant la lutte contre la pollution lumineuse aux copropriétés.

Concernant les commerces, un courrier est parti à l'ensemble des commerçants, il y a environ 6 mois pour rappeler le respect des conditions d'éclairage nocturne. Un projet de courrier est en cours de rédaction pour les copropriétés.

Monsieur le Maire pense que les copropriétaires, au regard des charges de copropriété, sont en train elle aussi de faire le travail ! Il a eu déjà l'information que 2 copropriétés avait déjà coupé leurs éclairages.

Monsieur le Maire espère que le vote de cette délibération permettra de régler les questions de consommation énergétique et de rendre plus vert notre éclairage public.

- VU le Code de la Commande Publique ;
- VU l'avis favorable de la commission du dialogue compétitif du 13 février 2023 ;
- VU l'avis de la commission Travaux du 14 février 2023 ;
- **CONSIDÉRANT** la nécessité d'attribuer une marché public global de performance éclairage public.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide,

- **D'APPROUVER** le choix du groupement ALCYON/SALENDRE RESEAUX/VINCI ENERGIE FRANCE présentant l'offre la mieux disante ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché avec le groupement ALCYON / SALENDRE RESEAUX/VINCI ENERGIE FRANCE, pour un montant de :
 - Tranche ferme : 4 725 668,54€ HT pour une durée de 12 ans.
 - Options : 907 843.45€ HT soit un montant global (tranche ferme et options) de 5 633 511.99 € HT

POINT N°4 CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE RESPONSABLE ADJOINT DU SERVICE BÂTIMENTS, D'UN POSTE DE RESPONSABLE DU SERVICE LOGISTIQUE ET MANIFESTATIONS ET DE TROIS EMPLOIS D'AGENTS POLYVALENTS AU SERVICE LOGISTIQUE ET MANIFESTATIONS. BUDGET PRINCIPAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Monsieur le Maire informe que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Dans le cadre de la réorganisation du service bâtiments et de la création du service logistique et manifestations, Monsieur le Maire propose à l'organe délibérant la création d'un emploi permanent de « Responsable adjoint du service bâtiments » à temps complet, d'un emploi permanent de responsable du service logistique et manifestations ainsi que la création de trois emplois d'agents techniques polyvalents à temps complet au sein du service logistique et manifestations.

Ces créations d'emploi s'accompagnent de la suppression de l'emploi de magasinier dont les missions seront incluses dans :

L'emploi de « Responsable adjoint au service bâtiments »

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des agents de maîtrise et ouvert aux grades d'agent de maîtrise et agent de maîtrise principal appartenant à la catégorie C ainsi qu'au cadre d'emploi des techniciens territoriaux et ouvert aux grades de technicien et technicien principal de 2^e classe appartenant à la catégorie B.

Conformément à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article L.332-8-2° ou à l'article 332-14 du code général de fonction publique.

Le traitement sera calculé en fonction du diplôme, titre ou de la qualification détenu et de l'expérience professionnelle antérieure de l'agent recruté sous contrat.

L'emploi de « Responsable du service logistique et manifestations »

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des agents de maîtrise et ouvert aux grades d'agent de maîtrise et agent de maîtrise principal appartenant à la catégorie C ainsi qu'au cadre d'emploi des techniciens territoriaux et ouvert aux grades de technicien, technicien principal de 2^e classe et technicien principal de 1^{ère} classe appartenant à la catégorie B.

Conformément à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées

pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article L.332-8-2° ou à l'article 332-14 du code général de fonction publique.

Le traitement sera calculé en fonction du diplôme, titre ou de la qualification détenu et de l'expérience professionnelle antérieure de l'agent recruté sous contrat.

Les emplois d'agents polyvalents au service logistique et manifestations.

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques et ouverts aux grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1^{re} classe appartenant à la catégorie C ainsi qu'au cadre d'emploi des agents de maîtrise aux grades d'agent de maîtrise et agent de maîtrise principal.

Conformément à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article L.332-8-2° ou à l'article 332-14 du code général de fonction publique.

Le traitement sera calculé en fonction du diplôme, titre ou de la qualification détenu et de l'expérience professionnelle antérieure de l'agent recruté sous contrat.

Comme tous les ans, une liste d'agents a été proposée au centre de gestion au titre de la promotion interne pour l'année 2023. C'est pourquoi il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} mars 2023 afin de permettre ces promotions et les recrutements sur les postes créés.

Isabelle GROSFILLEY dit que Monsieur le Maire a répondu en partie à son interrogation. Elle rappelle que dans ses souvenirs professionnels, les services techniques assuraient toute cette manutention au moment des manifestations et que cela mobilisé beaucoup de monde. Cela lui paraît intéressant. Elle se pose aussi la question sur le fait de créer des postes accés plus événementiel ne serait-il pas plus attractifs pour les personnes ?

Monsieur le Maire lui précise que c'est pour répondre à un besoin spécifique de manutention lors de manifestations et de pouvoir se renforcer aussi au niveau des services techniques.

Monsieur le Maire dit que le nouveau responsable de ce service va organiser, coordonner et répondre aux besoins afin de s'assurer qu'il n'y est pas de blocage au niveau du matériel. Il est souhaité modifier le fonctionnement du prêt de matériel avec les associations pour s'assurer du contrôle de la qualité, notamment lors des retours de prêts.

Amaury GUIBERT demande si cette personne sera susceptible de travailler le week-end.

Monsieur le Maire lui répond oui. Il explique que lorsque les périodes manifestations sera plus calme, les agents renforceront les autres services.

A l'intervention de Monsieur Vincent QUIQUEMPOIX, Monsieur le Maire pense qu'on a des souvenirs de l'organisation d'avant 2022. Aujourd'hui une activité classique reprend donc ce sera un bon moyen de jauger.

- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;
- VU le Code général de la fonction publique ;
- VU l'avis de la commission finance du 13 février 2023

- CONSIDÉRANT que les besoins des services nécessitent la création d'un emploi permanent de responsable adjoint du service bâtiments et la création de trois emplois permanents de d'agents polyvalents au service logistique et manifestation.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide,

- **DE CRÉER** l'emploi permanent de « Responsable adjoint du service bâtiments », de « Responsable du service logistique et manifestations » et de trois emplois d' « agent polyvalent » au sein du service logistique et manifestations ;
- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs en conséquence ;
- **D'APPROUVER** le tableau des emplois en conséquence ;
- **DE PERMETTRE** dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article L332-8-2° ou à l'article L 332-14 du code général de la fonction publique ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au recrutement des agents qui seront affectés à ces emplois ;
- **DE DIRE QUE LES CRÉDITS** nécessaires à la rémunération des agents seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

PROXIMITÉ ET SOLIDARITÉS SOLIDARITÉS

POINT N°5 MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES SENIORS

En 2020, l'équipe municipale a fait part de son ambition à renforcer la démocratie locale avec la participation de citoyens « acteurs ». Toutefois, suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, les activités du précédent conseil des seniors se sont arrêtées, la dernière rencontre a eu lieu en septembre 2019.

Néanmoins, deux axes de travail sont à développer :

- Prendre soin de chacun, notamment en combattant l'isolement social ;
- Créer des passerelles intergénérationnelles et des collaborations entre les deux assemblées citoyennes municipales : le CMJ (conseil municipal des jeunes) et le CMS (conseil municipal des seniors).

Les 30 juin et 26 octobre 2022, un travail de concertation a été mené avec le concours des membres de la commission municipale des Solidarités en vue de relancer ce dispositif et lui donner une nouvelle dynamique.

Ainsi, le 12 janvier 2023, lors de la réunion des Maires-Adjoints, Monsieur le Maire a souhaité proposer au conseil municipal la mise en place d'un nouveau conseil seniors, intégrant le terme "Municipal" afin d'en faire une assemblée citoyenne dont le but sera de renforcer la gouvernance du conseil municipal des seniors par la municipalité.

Le conseil municipal des seniors aura pour vocation d'être une instance de réflexion, d'échange et de participation pour la vie de la commune. C'est un lieu de propositions dont le rôle est consultatif et non décisionnel. Cet outil de démocratie participative et du mieux vivre ensemble permet de tendre à une meilleure cohésion sociale et à l'engagement des seniors Divonnais.

Le conseil municipal des seniors répondra ainsi aux objectifs suivants :

- Créer une instance consultative et de concertation pour créer une participation active des membres du CMS dans la vie locale ;
- Favoriser l'engagement des Seniors à participer aux événements et les manifestations de la commune afin de soutenir leur intégration sociale ;
- Créer des rencontres intergénérationnelles entre les seniors et les Jeunes pour favoriser les échanges entre les deux dispositifs (CMJ et CMS) ;
- Anticiper les impacts liés au vieillissement permettant de répondre aux besoins identifiés par l'analyse des besoins sociaux.

Le conseil municipal des seniors est composé d'une douzaine de membres âgés de 65 ans minimum, domiciliés à Divonne-les-Bains (pré-retraité, retraité ou sans activité professionnelle).

Cette instance sera accompagnée et animée par les élus en charge des dossiers liés aux solidarités. Un règlement intérieur sera également préparé en toute concertation avec les membres volontaires.

Une première rencontre sera organisée par les élus, en présence des premiers seniors volontaires, au courant du premier semestre 2023. Son installation est prévue le 1^{er} avril.

Isabelle GROSFILLEY explique qu'il y a eu des échanges en commission solidarité sur le souhait de vouloir rompre l'isolement de certaines personnes et que le développement de passerelles intergénérationnelles est intéressant.

Elle se demande si les personnes seront les mêmes que dans les comités de quartier. Et souhaiterait avoir des précisions sur les rôles de chacun.

Monsieur le Maire repose un cadre général sur les conseils de quartier. Il dit que l'échéance des deux ans des conseils de quartier arrive à terme en juin prochain et qu'il s'agira de revoir ce qui a fonctionné ou pas afin de remettre à plat la charte des conseils de quartier. Notamment sur l'appartenance des membres des conseils de quartier à certaines autres instances, (instances municipales par exemple). Un bilan va être fait.

Patricia LOTH dit que pour l'instant, il y a neuf personnes candidates pour le CMS. Elle ne s'y attendait pas mais les membres qui faisaient partie du conseil des seniors sont réintéressés par ce sujet. Elle indique qu'une campagne de communication va être lancée pour appel à candidatures.

Amaury GUIBERT rejoint les propos d'Isabelle GROSFILLEY en disant que c'est une bonne initiative. Il met en alerte ce projet, car il rappelle que le conseil municipal des seniors s'est arrêté de lui-même avant la Covid. Peut être qu'il y avait pas assez de concertation à l'époque pour la Ville, mais surtout il n'y avait pas d'enseignements tirés, pas de comptes rendus, pas d'avancement et d'actions concrètes qui en ressortaient.

Il pense qu'il y a vraiment un rôle d'animation à avoir et des comptes-rendus à faire afin que la population ait aussi connaissance de ces sujets, des travaux, des aboutissements, et des actions qui vont être menées. Il pense la même chose avec le conseil municipal des jeunes. Il pense qu'il n'y a pas assez de communication sur ces conseils pour que l'ensemble de la population puisse voir leurs réalisations. Il dit que ce serait important d'avoir un budget dédié qui n'est pas sous « contrôle » des services, mais à discrétion afin qu'il puisse l'utiliser sans forcément rendre compte des petites dépenses. Il y a vraiment un enthousiasme et une façon de faire à développer pour que cela continue dans le temps.

De plus il reproche qu'il n'y est pas eu de bilan de 2015 à 2019, il dit qu'il serait nécessaire de faire quelque chose de visible, concret, et de suivi.

Patricia LOTH répond concernant le CMJ. Elle pense qu'il est bien visible maintenant, sur les marchés notamment avec la communication sur ces actions. Le prochain voyage ce sera à Paris pour la visite de l'Assemblée Nationale. Elle explique qu'elle est en train de créer des projets avec eux. Elle pense que les supports de la ville relatent bien leurs actions. En ce qui concerne les comptes-rendus, elle explique qu'ils sont fait à leur manière et que ce n'est pas le but de leur faire écrire des comptes-rendus mais plutôt d'être actifs.

Concernant le CMS, instance de concertation, elle rappelle que va être relancée l'ABS (Analyse des besoins sociaux). Il s'agit d'un gros travail qui avait déjà commencé pour les seniors et qu'ils pourront travailler sur des axes. Elle pense qu'il s'agira de s'impliquer sur des axes qui sont vraiment liés au vieillissement, à la condition de vie dans notre ville et que l'idée est vraiment d'en faire une instance active.

Monsieur le Maire dit que si des membres du conseil des seniors demandent à revenir ou sont intéressés, c'est-à-dire que le travail a été fait pendant le dernier mandat. Sous l'égide de Sandrine STEPHAN, ce conseil a quand même plutôt bien fonctionné et il faut essayer de corriger ce qui n'a pas fonctionné. Des propositions avaient été faites en termes de travaux et

d'animations. Certaines ont été mise en place, d'autres n'ont pas pu pour des questions d'arbitrages budgétaires ou d'organisation. Mais en tout cas, c'est la preuve que le conseil des seniors, tel qu'il était dans le passé, n'était pas une instance qui dysfonctionnait, mais plutôt une instance avec des seniors qui ont envie de se retrouver.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis favorable des membres de la Commission municipale des Solidarités des 30 juin 2022, 26 octobre 2022 et 1^{er} février 2023 ;
- CONSIDÉRANT, la volonté de l'équipe municipale de renforcer la démocratie locale avec la participation de citoyens « acteurs ».

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide,

- **D'APPROUVER** l'installation d'un nouveau conseil seniors en intégrant le terme «Municipal » ;
- **D'APPROUVER** le cadre général et les objectifs du nouveau dispositif.

POINT N°6 MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Les nouvelles inscriptions scolaires, réalisées en cours d'année, représentent plusieurs dizaines d'enfants et complètent ainsi les effectifs connus, liés à la montée pédagogique.

Ces deux dernières années, les effectifs représentent parfois jusqu'à une classe entière au sein d'une même école, ce qui peut engendrer des surcharges et des inégalités entre les classes et les écoles Divonnaises.

Afin de limiter ce phénomène, la collectivité, peut faire appel à des zones dites « tampons », afin de maintenir des effectifs raisonnables, sans pénaliser les familles Divonnaises.

Pour cela, il est nécessaire de « symboliser » un certain nombre de rues, elles-mêmes à cheval entre deux écoles, pour permettre de répartir équitablement les nouveaux élèves.

- VU le Code de l'éducation ;
- VU l'article D211-9 relatif à l'organisation de la carte scolaire au premier degré ;
- CONSIDÉRANT une hausse générale des effectifs scolaires, notamment en cours d'année, lors de l'installation de nouveaux arrivants au sein de la commune ;
- CONSIDÉRANT la disproportion des effectifs entre les écoles Divonnaises par cause d'une cartographie variable des nouvelles constructions ;
- CONSIDÉRANT la consigne de Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale de répartir équitablement les effectifs sur l'ensemble des écoles Divonnaises, afin de tendre vers une harmonisation équitable du nombre d'élèves par classe ;
- CONSIDÉRANT la tenue d'une réunion technique avec Monsieur COUPECHOUX, Inspecteur de l'Éducation nationale le 9 décembre 2022 afin d'ajuster la carte scolaire ;
- CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir deux zones dites « tampon » pour garantir l'équilibre le plus juste à travers l'ensemble des écoles et des classes Divonnaises.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à valider les modifications apportées à la carte scolaire présentée en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à utiliser ladite carte à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 pour toutes les nouvelles inscriptions.

ADMINISTRATION GENERALE

POINT N°7 SOLIDARITÉ AVEC LES POPULATIONS TURQUE ET SYRIENNE

A la suite du double séismes aux conséquences dévastatrices qui a touché lundi 6 février le Sud de la Turquie et le Nord-Ouest de la Syrie, l'AMF (Associations des Maires de France) a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir les populations Turque et Syrienne.

Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour accompagner les blessés et les sinistrés.

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de Divonne-les-Bains tient à apporter son soutien et sa solidarité aux peuples Turc et Syrien.

La commune de Divonne-les-Bains souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité internationale qui se met en place.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes de ce séisme, dans la mesure des capacités de la collectivité, en effectuant un don d'un montant de 2 000€ au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE, auprès du service recettes de la DSFIPE en lui faisant parvenir par courriel (dsfipe.recettes chez dgfip.finances.gouv.fr) ou voie postale (30, rue de Malville – BP 54007 – 44040 NANTES CEDEX 1) une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date du versement et l'affectation des fonds, en l'espèce la Turquie et la Syrie.

Bertrand AUGUSTIN trouve dommage qu'ils n'aient pas échangé sur ce point avant parce qu'ils auraient pu également recommander une association une ONG en mesure de gérer les dons. En tout cas leur demande était d'avoir une action pour permettre d'être solidaires avec les peuples turque et syrien. Il dit qu'un geste est fait a minima aujourd'hui. De plus il dit que cela aurait pu mobiliser des citoyens qui auraient souhaité faire des dons et qu'il y avait des solutions qui existaient.

Monsieur Amaury GUIBERT pense que c'est une belle action et remercie le groupe UNIS d'avoir proposé cette action.

Monsieur le Maire répond que l'on peut se réjouir que la commune de Divonne-les-Bains mette en place cette action.

Amaury GUIBERT revient sur les actions de solidarité. Il dit qu'il aimerait que ces actions soient plus continues et plus régulières. Il rappelle l'action pour les Ukrainiens qui a été une action ponctuelle qui a été relayée au niveau de la communication fortement.

Il se réjouit de l'action mise en place aujourd'hui, mais il pense qu'il faut revoir un peu nos politiques sociales, car des subventions ont été votées pour les associations sociales pour 2023, qui n'ont pas énormément évoluées. La somme est toujours de 10 000€ sur un budget très conséquent à Divonne-les-Bains de l'ordre de 20 millions.

Il rappelle que les prix des produits de première consommation ont augmenté de 15%. Il pense qu'il faut vraiment essayer de revoir les choses de manière globale et d'accompagner ces solidarités.

Il pense que pour des causes comme celles là, qui sont ponctuelles, il faut les étaler sur le temps et en faire des subventions régulières.

Il dit qu'il a parlé en commission de l'association Alias qui aide les Ukrainiens. Il pense que ce sont des associations qui ont besoin de manière régulière d'initiatives de la part des communes.

Monsieur le Maire lui répond que sur les accompagnements des Ukrainiens, il a été mis en place les moyens avec de la collectivité notamment sur les budgets des solidarités.

Il dit que les dons et l'accompagnement des populations, en ukrainienne notamment, et des cours de français sont faits par le CCAS à destination des Ukrainiens.

Monsieur le Maire dit qu'il a une pensée pour le peuple ukrainien qui est en guerre depuis le 24 février dernier, un an de conflit déjà. Il y a des populations qui vivent tous les jours sous des menaces de bombardements.

- VU l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales ;
- VU l'urgence de la situation ;

- CONSIDÉRANT que la commune de Divonne-les-Bains souhaite apporter son soutien et sa solidarité aux peuples Turc et Syrien ;

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au versement d'un don de 2 000€ au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO).

POINT N°8 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 26 MAI 2020 ET DU 12 JANVIER 2021

Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises en application de la délégation de compétences accordée par le conseil municipal par délibération n°DE_2020_036 du 26 mai 2020 et n°DE_2021_010 du 12 janvier 2021.

DEC_2023_018 du 27 janvier 2023

Vente de plantes à la Commune de Grilly pour un montant de 2 158,25€ HT.

DEC_2023_019 du 27 janvier 2023

Convention de concession temporaire et précaire d'un local - Local des 4 Vents - Bertrabd CUEFF/BC Drawing - Février 2023

DEC_2023_020 du 27 janvier 2023

Convention de location du domaine public - Union Sportive Divonnaise - Tournoi en salle - 28 janvier 2023

DEC_2023_021 du 27 janvier 2023

Convention de mise à disposition de locaux et de matériel à titre gratuit au profit de l'association CND (Club Nautique Divonne) - le 27 Janvier 2023

DEC_2023_022 du 1^{er} février 2023

Mission d'Assistance au Maître d'Ouvrage (AMO) pour la Vidéoprotection - société LB Conseil pour un montant de 12 725€ HT.

DEC_2023_023 du 1^{er} février 2023

Achat de pièces pour stock arrosage - Société COSEEC pour un montant de 9 541,93€ HT.

DEC_2023_024 du 1^{er} février 2023

Convention d'occupation du domaine public - Mise à disposition d'un local communal aux Thermes - Nicolas JOLY - Du 6 février au 31 décembre 2023

DEC_2023_025 du 1^{er} février 2023

Mission d'assistance technique à Maître d'ouvrage - Préparation et présence lors de l'expertise judiciaire de l'établissement Thermal - Société KAPPA INGÉNIERIE :

- Préparation de la réunion : 1 700€ HT ;
- Présence à la réunion publique incluant le compte-rendu à diffusion interne : 2 000€ HT

Amaury GUIBERT indique que beaucoup de décisions ne sont pas chiffrées et qu'il serait bien d'avoir les montants sur les dépenses, notamment sur l'USD.

Monsieur le Maire lui répond qu'il y a des occupations qui sont gratuites (pour l'USD notamment) et que pour les Thermes, ce n'est pas gratuit. Il y a des tarifs pour la location de locaux aux Thermes, pour les professions paramédicaux.

- VU l'article L.2122-23 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération n°DE_2020_036 du 26 mai 2020 ;
- VU la délibération n°DE_2021_010 du 12 janvier 2021 ;

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide,

➤ **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs citée ci-dessus.

Fin de l'ordre du jour à 21 h 00

Questions & informations diverses :

Monsieur le Maire indique qu'une réponse écrite aux questions écrites a été envoyée ce jour concernant le « Je vis à Divonne » et en complément de la réponse qui a été faite, un bilan sera fait de la satisfaction liée au « Je vis à Divonne » après une année de distribution.

Cette distribution dans les boîtes aux lettres permet d'atteindre les objectifs, c'est-à-dire d'informer les Divonnais qui n'ont pas forcément accès au matériel informatique, de tenir informé des événements à venir et organisés sur la ville mais également des sujets de politique publique qui sont mis en place par la collectivité après les décisions de ce conseil municipal.

Monsieur le Maire répond à Vincent QUIQUEMPOIX concernant sa demande sur le fait de ne pas vouloir recevoir le JVD dans sa boîte aux lettres que la règle concernant la publicité va changer en matière d'information et qu'un magazine municipal n'est pas considéré comme de la publicité.

Vincent QUIQUEMPOIX lui dit que ce n'est pas le sujet mais c'est de savoir si on peut faire baisser le tirage par des actions sur le long terme. Par exemple il lui dit que qu'il lit le bulletin municipal sur son smartphone et qu'il n'a pas besoin de le recevoir, et que beaucoup de personnes sont dans ce même cas.

Monsieur le Maire lui indique que quand le bilan de l'action du « Je vis à Divonne » sera fait, il sera demandé aux Divonnais d'indiquer s'ils ne souhaitent plus le recevoir par voie postale.

A l'intervention de Monsieur QUIQUEMPOIX sur les autocollants de publicité. Monsieur le Maire lui indique que la règle a changé. Avant il y avait un autocollant pour dire « stop » et maintenant c'est un autocollant pour dire « je veux ». Monsieur le Maire lui dit que le cadre légal à évoluer la dessus.

Bertrand AUGUSTIN revient sur la réponse à la question écrite concernant le « Je vis à Divonne » où il souhaitait un bilan carbone, car il avait déjà souligné que le retour au papier n'était pas une bonne nouvelle pour l'environnement. Ce qui l'a interpellé c'était effectivement la distribution par des prestataires spécifiques en véhicule thermique qui circulent dans les

rues de Divonne. Il dit à Monsieur le Maire que sa réponse ne le satisfait pas, parce qu'elle est fautive ! Soit disant le journal municipal est distribué à pied, et à vélo majoritairement et Bertrand AUGUSTIN dit qu'il ne voit que des voitures qui circulent dans les rues de Divonne-les-Bains et faire le tour des boîtes aux lettres. D'une façon globale, les prospectus publicitaires ont tendance à disparaître, la commune va à contre courant la dessus.

Monsieur le Maire lui répond que la distribution se fait majoritairement en véhicule et que sur d'autres secteurs la distribution se fait à pied ou en vélo.

Bertrand AUGUSTIN lui répond d'où l'intérêt d'avoir un bilan carbone, car cela fait partie des choses qui permettent de mesurer l'efficacité d'une politique publique et en la matière il ne pense pas que le « Je vis à Divonne » distribué en voiture et dans toutes les boîtes aux lettres soit un bon élément d'un point de vue environnemental. D'autre part, s'il y a une cible spécifique des seniors, qui ont des difficultés avec l'outil digital, on aurait pu imaginer juste de faire un tirage spécifique pour cette population.

Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas le choix qui a été fait.

Monsieur le Maire lui dit qu'il comprend son désaccord avec ce choix mais lui indique que la commune continuera.

Bertrand AUGUSTIN lui répond que c'est mettre en porte à faux le choix des Divonnais, en faisant un « joli » discours du fait de voir devenir environnementalement performant et propre, et de prendre des décisions comme celle de revenir à un tirage papier distribué en boîtes aux lettres par un véhicule.

Monsieur le Maire s'adresse à Bertrand AUGUSTIN en disant que lorsque son groupe a besoin de faire de la communication par exemple pour intervenir sur l'Écoquartier de la gare, ou sur les Thermes, la distribution est papier et dans toutes boîtes aux lettres, malgré sa défense de l'environnement.

Après quelques échanges entre Bertrand AUGUSTIN et Monsieur le Maire sur le mode de distribution, Vincent QUIQUEMPOIX dit que leur distribution n'est pas mensuelle et mais ponctuelle.

De plus Bertrand AUGUSTIN dit qu'ils n'ont pas la couverture digitale qui pourrait leur permettre cette diffusion. Monsieur le Maire lui répond que rien ne les empêche de mettre en place un site internet dédié à leur groupe.

Bertrand AUGUSTIN répond à Monsieur le Maire qu'il avait déjà demandé de pouvoir accéder aux moyens de la commune mais cela leur a été refusé.

Monsieur le Maire pensait que le groupe Unis allait attaquer le règlement intérieur parce qu'ils avaient dit à tout le monde que la majorité les avait « cadencés ».

Matthieu EYMERY explique la raison pour laquelle ils n'ont pas pu attaquer légalement le règlement. La décision étant prise en juillet, ils ont appris quand ils se sont rendu auprès d'un avocat qu'il faut saisir, disponible, payer des frais de justice, dans un délai de deux mois et donc ils étaient hors délai.

Monsieur le Maire rappelle le désaccord sur une interprétation antérieure sur la rédaction du règlement intérieur. Lors du débat, il lui semblait qu'il avait été dit que l'acte était illégal.

Il indique que la manière de juger si un acte est illégal, deux solutions s'offrent : la vérification par la sous préfecture ou par les services de l'Etat, de la légalité de la délibération qui a été prise par le conseil municipal, ou la saisine du tribunal administratif sur une décision prise par le conseil municipal qui, en l'espèce, aurait pu être faite par votre groupe pour montrer que la décision qui était prise par le conseil n'était pas conforme à la loi et donc du coup, il n'était pas donné au regard de la loi, suffisamment de place à l'opposition dans le « Je vis à Divonne ».

Bertrand AUGUSTIN, dit qu'en réalité malgré toute leur bonne volonté ils sont face à une machine qui est armée d'avocats.

Monsieur le Maire lui répond comment font les autres collectivités du territoire ? La question s'est posée dans d'autres communes. Monsieur le Maire dit à Bertrand AUGUSTIN vouloir arrêter le débat. Il lui rappelle qu'ils étaient partis d'un sujet qui était la distribution du « Je vis à Divonne » et qu'il sont en train de reparler du règlement intérieur.

Bertrand AUGUSTIN dit que le sujet du règlement intérieur a été abordé par Monsieur le Maire. La question du règlement intérieur se pose parce que quand il est envoyé une question écrite, il est attendu une réponse développée sur le bilan carbone et il dit qu'il n'a pas eu de réponse développée. Il fait remarquer que s'il avait besoin de temps pour travailler sur un bilan carbone, il peut l'entendre et dire qu'ils en reparleront plus tard.

Monsieur le Maire lui dit qu'il lui a apporté une réponse et qu'il a compris qu'elle ne lui convenait pas.

Le débat s'éloigne et Monsieur Bertrand AUGUSTIN dit à Monsieur le Maire qu'il a oublié de mentionner que quand il parlait des rapports d'analyse sur l'eau, il a dû les transmettre sous la pression de CADA, la commission d'accessibilité aux documents administratifs, qui a donné un avis favorable à la demande de « Stop embouteillages » d'obtenir ses résultats. Ce résultat a expliqué que c'était illégal de ne pas les donner.

Monsieur le Maire lui répond que c'est tout à fait vrai parce qu'il avait été décidé de transmettre uniquement le résultat et pas le rapport. Parce que ce qui est intéressant et ce qui avait été demandé, c'était le résultat. La CADA nous a écrit, on a transmis tous les éléments. Il explique que la CADA écrit régulièrement au sujet de sollicitation de Divonnais qui ne sont pas forcément des associations, pour obtenir des documents ou des contrats. Ces contrats sont souvent tronqués car certains éléments du contrat comprennent des données financières. Du coup, la CADA saisit la commune pour transmettre les documents.

Bertrand AUGUSTIN trouve ça regrettable pour les citoyens de devoir faire des recours, pour des choses qu'ils devraient obtenir normalement. Il pense notamment au rapport d'analyse sur l'eau. Il ne pense pas qu'il y ait besoin de tronquer grand-choses en matière financière sur les documents.

Bertrand AUGUSTIN revient sur les analyses de l'eau car il explique au Maire que quand on s'apprête à investir des millions dans un centre thermal, il faut s'engager sur la qualité de l'eau que nous fournirons. Dans un contexte de ressources hydriques tendu, avec une longue période de sécheresse hivernale, mais aussi de cette ressource en eau qui semble limitée aujourd'hui. Il demande à Monsieur le Maire d'arrêter de dire que tout va bien et qu'il n'y a pas de souci. La DIP (déclaration d'intérêt public) est un vrai sujet et un sujet important. Les résultats d'analyses sont des sujets qui doivent être portés à la connaissance de la population de façon à ce que chacun puisse se faire une idée. Et il lui semble que c'était un sujet sur lequel la commune aurait pu être transparente.

Monsieur le Maire répond à Monsieur Bertrand AUGUSTIN que ces accusations laisseraient à penser que la collectivité ne serait pas soucieuse de sa ressource, ce qui est tout à fait l'inverse. Il est désolé de lui dire que ce n'est pas parce que les informations ne sont pas communiquées à une association qui fait des recours contre la ville, qui peut avoir une position pas forcément partenariale avec la ville de Divonne que des choses sont cachées. Il rappelle qu'il a proposé à Stop embouteillages des rencontres trimestrielles pour échanger sur les sujets de l'eau à Divonne-les-Bains et qu'il n'a jamais eu de retour sur cette proposition. Il s'agit du choix de l'association qu'il respecte.

Monsieur le Maire revient sur la DIP, il dit que les raisons qui ont conduit au fait que cela ne soit pas encore mis en place c'est que les études relatives à la DIP n'ont pas avancées. Il dit qu'entre ça et considérer que l'on peut mettre en danger les Divonnais de ce qu'ils ont presque de plus précieux aujourd'hui, c'est-à-dire leur eau minérale et leur eau thermale, il trouve que le raccourci est un peu « court ».

Monsieur le Maire reprend les propos de Bertrand AUGUSTIN en disant que c'est un des soucis que lui et ses équipes ont au quotidien. Il sait pertinemment que sur le sujet de la qualité de l'eau thermale et de l'eau minérale est essentiel, notamment pour le projet thermal, mais également parce que demain, avoir une richesse telle que l'eau de Divonne sera un élément important au regard des problématiques qui ont été évoquées.

A l'intervention de Bertrand AUGUSTIN, Monsieur le Maire lui indique que cela a fait l'objet de discussions en commission finances et le travail continuera. Un point sur la DIP a été fait sur le niveau de contraintes qu'on pouvait mettre dans le cadre de la DIP et des retours de l'État sur ce sujet parce que la commune est sur le point de désigner un hydrogéologue qui accompagnera la mise en place de ce dossier. Comme il l'a dit, au moment du bilan, on verra l'action de la collectivité sur ce sujet.

Eric GAVARET dit que le JVD a été un peu critiqué au début, mais depuis qu'il a été renouvelé, il est très bien vu, il est très apprécié, par de nombreux Divonnais et par beaucoup de commerçants.

Bertrand AUGUSTIN répond à Monsieur GAVARET que ce qui a été évoqué sur le JVD, est son empreinte carbone. Il n'a pas été dit qu'il était nul ou n'était pas bien, il a été dit qu'en terme de protection de l'environnement ce n'était pas terrible, donc il veut bien qu'on lui dise qu'il a attaqué le JVD, ce n'est pas le JVD qui était attaqué mais uniquement la façon de le distribuer.

Monsieur le Maire reprend Bertrand AUGUSTIN en lui disant d'être honnête et que ce qu'il attaque, c'est la distribution et le fait qu'il soit une fréquence mensuelle et distribué toutes boîtes.

Matthieu EYMERY s'interroge sur les conseils de quartier et propose de continuer de travailler sur ce sujet ensemble. Beaucoup de choses sont positives. Il est entendu aussi pas mal de souffrance pas très claires liées au fonctionnement et à leurs rotations (membres de bureau, accès aux documents).

Un bilan sera fait en juin et donc il aimerait proposer de nouveau à Eric GAVARET d'être dans un groupe de travail dédié pour retravailler sur les conseils de quartier afin d'améliorer leur façon d'opérer, d'être informés, de les concerter sur les sujets qui sont importants pour la ville.

Monsieur le Maire lui répond qu'il prend note de sa demande.

Monsieur le Maire rappelle que des collaborateurs sont chargés des conseils de quartier, et qu'une certaine forme de souffrance en ressort avec certains conseils de quartier. Des enseignements seront tirés dans l'écriture d'une nouvelle charte sur les conseils de quartier.

La séance est levée à 21h20

Le Maire

Vincent SCATTOLIN

La secrétaire de séance

Véronique DERUAZ

Affiché le

Retiré le